



Organización Internacional del Café  
Organizaçào Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

EB 3949/08

4 juin 2008  
Original : anglais

F

**Comité exécutif**  
267<sup>e</sup> réunion  
20 et 22 mai 2008  
Londres, Angleterre

**Décisions du Comité exécutif**  
(267)

1. Le Comité exécutif s'est réuni les 20 et 22 mai 2008 sous la présidence de M. David Brooks (États-Unis d'Amérique).

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB-3944/08 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

**Point 2 : Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2007/08**

3. Le Comité a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 15 mai 2008 et de la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2007/08 figurant dans le document EB-3934/07 Rev. 2 ; il a noté qu'un document révisé serait distribué au Conseil pour tenir compte des contributions des Membres reçues pendant la semaine<sup>1</sup>.

**Point 3 : Programme des activités pour 2008/09**

4. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3945/08 dans lequel figure un projet de programme des activités pour l'année caféière 2008/09. Le but du programme est de cibler les travaux de l'Organisation dans le cadre de l'Accord international de 2001 sur le Café, conformément aux activités du plan d'action 2001 – 2006. Une estimation des coûts des activités spécifiques figure à l'Annexe I (£31 000). Ces coûts ont été incorporés dans le projet de budget administratif pour l'exercice 2008/09 et ne représentent donc pas des dépenses hors projet de budget. Les Membres ont été invités à donner leur avis sur les projets de séminaires et d'ateliers (Activité 1.10.1).

<sup>1</sup> Un document révisé a été diffusé ultérieurement sous la cote EB-3934/07 Rev. 3.

5. En réponse aux points soulevés par les Membres, notamment la nécessité de financer des activités destinées à augmenter la consommation, la fourniture d'informations sur les réalisations des programmes d'activités antérieurs, la nécessité de prévoir des activités de transition entre l'Accord de 2001 et l'Accord de 2007 (statistiques), et la fourniture de détails complémentaires sur les propositions de dépenses en matière de projets (activité 1.8.8), le Directeur exécutif a noté que le réseau OIC de promotion de la consommation de café avait été lancé récemment avec des fonds du Fonds de promotion. Eu égard à la faiblesse du solde des ressources destinées à la promotion, il a suggéré que les Membres s'efforcent de trouver ensemble les moyens d'engager les activités futures de promotion. La Rétrospective fait le point des activités de chaque année caféière, notamment en matière de projets et de durabilité. Plusieurs activités de transition sont déjà en cours comme la préparation des mandats des nouveaux organes et la révision des règlements, y compris le Règlement sur les statistiques, et des mesures destinées à améliorer le système d'établissement des rapports statistiques sont prévues dans le programme pour 2008/09. S'agissant des projets, les propositions de dépenses sont destinées à mobiliser de nouvelles sources de financement ou de coopération technique avec d'autres organisations, car les ressources du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) sont limitées. Il a invité les Membres de l'OIC qui sont aussi membres du FCPB à contribuer au processus de formulation des politiques par le Conseil des gouverneurs.

6. Le Comité a pris note de ces renseignements et de la suggestion que les activités engagées en 2008/09 pourraient commencer à aborder les questions pertinentes à l'Accord de 2007, comme la proposition de séminaire sur le financement et la gestion des risques dans le secteur du café, et les nouveaux organes. Le Comité a noté que les Membres étaient invités à envoyer au Directeur exécutif leurs observations écrites sur la proposition de programme des activités en 2008/09, y compris leurs propositions relatives à un séminaire, avant le **31 juillet 2008** au plus tard. Le programme sera ensuite révisé puis examiné de nouveau par le Comité en septembre 2008 qui le soumettra au Conseil avec sa recommandation.

**Point 4 : Projets de mise en valeur du café**

**Point 4.1 : Projets en cours d'examen par l'OIC**

7. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3946/08 dans lequel figure le rapport et les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP) sur sept nouvelles propositions de projets.

*Amélioration de l'efficacité de l'emploi des ressources de la production de café au Viet Nam par la formation des exploitants par des exploitants (Tanzanie, Ouganda et Viet Nam)*

8. Le Chef des opérations a déclaré que le CVP était partagé entre recommander de réviser ou de rejeter la proposition figurant dans le document WP-Board 1049/08. Le Comité a noté qu'il s'agissait d'un projet important pour le Viet Nam qui permettra d'accroître les capacités des petits exploitants de ce pays à optimiser leur production et leurs opérations de transformation du café.

9. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir qu'il s'agissait d'un projet intéressant qui devrait être révisé, notamment en ramenant le nombre des pays participants de trois à deux et le budget total à US\$1,5 million tout en augmentant le financement de contrepartie. D'autres Membres ont noté la pertinence du projet pour plusieurs pays et se sont déclarés en faveur d'une révision. Il a été suggéré qu'il serait utile d'avoir des informations complémentaires sur les raisons du partage des avis au sein du CVP et, dans les cas semblables, d'envisager de demander aux auteurs des projets de fournir des informations supplémentaires et de les soumettre au CVP.

10. Le Comité a pris note de ces observations et a noté que la présentation des projets au FCPB se faisait deux fois par an. Le projet serait en compétition avec d'autres projets examinés par le FCPB et ce dernier donne la préférence aux propositions assorties de contributions de contrepartie substantielles, sous forme de liquidités ou en nature. Une révision du projet augmenterait ses chances auprès du FCPB à l'avenir. Le Comité a décidé que ce projet devait être révisé par les auteurs, compte tenu des observations du CVP, puis soumis de nouveau le plus rapidement possible.

*Projet Trifinio de caféiculture durable (Honduras, Guatemala et El Salvador)*

11. Le Chef des opérations a déclaré que la proposition figurant dans le document WP-Board 1047/08 avait été soumise par la Commission trinationale du Plan Trinitario. Le CVP a recommandé d'approuver le projet en principe pour soumission au FCPB. La possibilité de mobiliser auprès d'autres sources les fonds de participation d'El Salvador, pays qui n'est pas membre du FCPB, devrait être examinée. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil d'approuver la proposition de projet figurant dans le document WP-Board 1047/08, pour soumission au FCPB. Le Comité a noté la nécessité d'assurer une coordination avec les associations nationales du café de la région afin d'éviter toute répétition inutile ou toute concurrence avec les activités d'autres projets.

*Programme de développement intégré de la diversification de l'agriculture pour la culture, la transformation, la commercialisation de produits de base et l'élevage (Malawi)*

12. Le Chef des opérations a déclaré que la proposition figurant dans le document WP-Board 1048/08 avait été soumise par le *Profix Group of Companies* avec le soutien de l'Association du café du Malawi (CAMAL). Le CVP a recommandé de rejeter ce projet. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé que le projet devait être rejeté.

*Étude du potentiel des bourses de produits de base et autres formes de marchés en Afrique de l'Ouest (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria)*

13. Le Chef des opérations a déclaré que la proposition figurant dans le document WP-Board 1050/08 avait été soumise par le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria. Le CVP était partagé entre recommander de réviser ou d'approuver la proposition.

14. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir qu'il s'agissait d'un projet intéressant et qu'il serait utile d'avoir des informations supplémentaires sur les raisons du partage des avis au sein du CVP. Un Membre a noté que le projet était conforme aux directives du FCPB relatives au financement selon la procédure rapide et que, s'il était révisé pour intégrer un cadre logique (impératif pour les projets), il appuierait son approbation. D'autres Membres ont souligné qu'il était nécessaire de fournir des informations lorsque celles-ci sont manquantes ou insuffisantes et ont évoqué la possibilité d'une révision des coûts dans la mesure où le projet devrait pouvoir bénéficier des travaux entrepris dans le cadre d'une étude similaire en Afrique orientale et australe. Pour éviter tout retard supplémentaire, le Comité a décidé de recommander d'approuver la proposition figurant dans le document WP-Board 1050/08, sous réserve que les auteurs tiennent compte des observations et suggestions formulées.

*Projets sur le scolyte du fruit du caféier*

15. Le Comité a examiné trois projets sur le scolyte du fruit du caféier figurant dans le document WP-Board 1051/08. A l'issue d'un examen préliminaire de ces propositions, le Comité a suggéré de tenir des discussions pendant la semaine, pour envisager une possible harmonisation des propositions afin d'éviter de soumettre des projets concurrents au FCPB.

16. Le Comité a ultérieurement noté que dans la mesure où les propositions contenaient des éléments qui avaient été couverts dans le projet antérieur intitulé "Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier" terminé en 2002<sup>2</sup>, le FCPB avait recommandé de procéder à une évaluation d'impact de ce projet. Cette évaluation sera organisée par le FCPB et ses résultats préliminaires seront disponibles en janvier 2009. Les résultats de l'évaluation permettront aux Membres d'étudier quelles mesures de lutte seraient utiles et d'examiner les informations nouvelles à diffuser auprès des Membres. Des informations supplémentaires seront également disponibles sous la forme d'un manuel sur les ennemis naturels du scolyte du fruit du caféier, qui a été élaboré par le ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA) en coopération avec le Collège de la frontière Sud (ECOSUR) (Mexique).

17. La suggestion qu'il serait utile d'organiser un symposium mondial sur le scolyte du fruit du caféier a été accueilli avec satisfaction car ce symposium permettrait aux pays de partager leurs expériences. Compte tenu de la gravité des dégâts causés par ce ravageur et de la nécessité de prendre des mesures urgentes pour éviter des dégâts supplémentaires, le Comité a décidé que l'OIC devait tenir une brève réunion sur le scolyte du fruit du caféier pendant la prochaine session du Conseil en septembre 2008, à laquelle pourraient participer des experts techniques des Membres, pour faire rapport sur la situation et évaluer les études faites et les techniques élaborées et leur pertinence pour les différents pays. La tenue d'un symposium sur le scolyte du fruit du caféier, qui pourrait avoir lieu pendant la session du Conseil de mai 2009, pourrait également être envisagée.

---

<sup>2</sup> Consulter le résumé analytique du rapport final diffusé aux Membres en 2002 sous la cote ICC-86-5.

*Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier,  
comprenant une composante qualité et durabilité pour la caféiculture en Amérique centrale*

18. Le Chef des opérations a déclaré que la première proposition figurant dans le document WP-Board 1051/08 avait été soumise par IICA/PROMECAFE (Institut interaméricain de coopération sur l'agriculture/Programme régional de mise en valeur et de modernisation de l'industrie du café en Amérique centrale, en République dominicaine et en Jamaïque). Le CVP était partagé entre recommander de réviser ou d'approuver la proposition.

19. Au cours des débats sur ce point, il a été recommandé de l'approuver, en raison de la forte incidence du scolyte du fruit du caféier dans de nombreux pays, comme indiqué dans le document EB-3948/08 dans lequel figure un rapport sur les parasites et les maladies du caféier dans les pays producteurs.

20. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander au Conseil d'approuver ce projet, sous réserve que les auteurs tiennent compte des résultats de l'évaluation d'impact du projet "Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier", entreprise par le FCPB.

*Projet pilote d'application de la lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier  
dans les petites plantations d'Arabica et de Robusta d'Indonésie*

21. Le Chef des opérations a déclaré que la proposition figurant dans le document WP-Board 1051/08 avait été soumise par l'Indonésie. Le CVP était partagé entre recommander de réviser ou de rejeter la proposition. Le Comité a noté qu'il s'agissait d'un projet important pour l'Indonésie où environ 2,2 millions de foyers sont tributaires du café et qui n'a, à ce jour, participé qu'à un seul projet. Le projet bénéficierait également aux autres pays de la région, par exemple en freinant la propagation de ce ravageur en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

22. Au cours de débats sur ce point, on a fait valoir qu'il était nécessaire de réviser cette proposition et de la compléter en fournissant des informations lorsque celles-ci sont manquantes ou insuffisantes, notamment en ce qui concerne l'étude de référence, les manuels, la supervision par les experts et les modèles de suivi et d'évaluation.

Il serait utile d'envisager de regrouper ce projet avec le projet précédent afin d'éviter de soumettre des propositions similaires concurrentes à l'attribution des ressources limitées du FCPB.

23. Le Comité a décidé de recommander de réviser ce projet en fonction des résultats de l'évaluation d'impact du projet "Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier", entreprise par le FCPB. A la lumière de ces résultats, on pourra envisager de regrouper cette proposition avec la proposition précédente.

*Scolyte du fruit du caféier – nécessité de faire le bilan de la situation et des connaissances sur cet important parasite du caféier*

24. Le Chef des opérations a déclaré que la troisième proposition figurant dans le document WP-Board 1051/08 avait été soumise par CABI – UK. La recommandation générale du CVP était de rejeter le projet.

25. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que ce projet n'était pas rejeté mais faisait l'objet d'une refonte à la lumière de l'évaluation d'impact du projet "Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier", entreprise par le FCPB et des informations supplémentaires sur la nécessité d'un séminaire futur sur le scolyte du fruit du caféier.

26. Enfin, le Comité a noté que les nouvelles propositions de projets devant être examinées en septembre 2008 devront parvenir au Directeur exécutif avant le **27 juin 2008** au plus tard.

**Point 4.2 : Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB)**

27. Le Chef des opérations a présenté le rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3942/08 Rev. 3. Le projet intitulé "Programme de compétitivité des entreprises du café" a été examiné en octobre par le Comité d'évaluation des projets du FCPB qui a recommandé de le reformuler. Le FCPB a approuvé le financement des coûts d'un consultant chargé de reformuler la proposition qui sera examinée de nouveau par le Comité consultatif du FCPB une fois reformulée. Le Comité consultatif du FCPB examinera le projet intitulé "Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale" à sa réunion du 14 – 19 juillet 2008. Le Chef des opérations a également déclaré qu'il avait assisté à la 15<sup>e</sup> réunion du FCPB et des Organismes internationaux de produits (OIP) qui a eu lieu à Madrid en mars 2008. Le Directeur général du FCPB a évoqué l'évolution de la stratégie du FCPB, qui comprend un partenariat avec le plan d'action de la CE sur les produits de base, et une intensification de la collaboration avec les bailleurs de fonds privés. Le secrétariat du FCPB a également fait rapport sur le suivi du troisième plan d'action quinquennal du FCPB (2008 – 2012) dans le cadre duquel le FCPB fournira quelque 21 millions de dollars EU par an pour des projets nouveaux concernant tous les produits de base, au cours des cinq prochaines années.

28. Au cours des débats sur ce point et dans le cadre du projet terminé "Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose)", on a fait valoir que cette maladie posait de très graves problèmes à de nombreux pays et que, comme indiqué dans la conclusion du rapport final (document ICC-100-3), des travaux et un appui supplémentaires sont nécessaires pour prolonger les résultats du projet. Il a également été suggéré qu'il serait utile d'étudier la mobilisation de fonds pour prolonger les projets terminés de ce type, eu égard à la nécessité d'une plus grande diffusion de l'information.

29. Le Directeur exécutif a noté que même si les projets peuvent aider à résoudre les problèmes comme la trachéomycose, les fonds du FCPB sont limités. Des informations sur les résultats du projet ont également été diffusées auprès de la 4<sup>e</sup> Conférence scientifique africaine sur le café qui s'est tenue en Ouganda en février 2008 ([http://www.eafca.org/wwwarchive/afcc5\\_presentations.asp#cfc](http://www.eafca.org/wwwarchive/afcc5_presentations.asp#cfc)). Le FCPB n'a financé que les projets pilotes et les Membres devraient revoir leurs politiques agricoles nationales à la lumière des résultats du projet, compte tenu de la nécessité d'inclure des activités de suivi dans les programmes de mise en valeur et de mobiliser les fonds nécessaires à ces activités.

30. Le Comité a pris note de ces renseignements ainsi que du rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3942/08 Rev. 3. Le Comité a noté que le document EB-3948/08 contenait les résultats d'une enquête sur des parasites et des maladies du caféier, à savoir scolyte du fruit du caféier, rouille des feuilles du caféier, scolyte des rameaux du caféier et dégénérescence du système vasculaire – trachéomycose (documents ED-2020/07 et ED-2020/07 Rev. 1, diffusés en août 2007 et février 2008 respectivement). Au total, 20 Membres représentant 75% de la production mondiale de café ont répondu et le Zimbabwe a récemment communiqué sa réponse. Le rapport donne un instantané de l'état de santé des caféiers et aidera l'OIC à étudier une assistance technique auprès d'organisations comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le FCPB.

**Point 5 :                    Mise en œuvre du  
                                  Programme d'amélioration de la qualité du café**

31. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3947/08 dans lequel figure un rapport sur le Programme d'amélioration de la qualité (PAQ) en 2007. Vingt-huit Membres exportateurs (représentant près de 68% des exportations mondiales) appliquent la Résolution numéro 420. En 2007, ces 28 pays ont exporté 56,7 millions de sacs de café vert, dont plus de 98% (55,9 millions de sacs) étaient conformes aux normes optimales de la Résolution. Le volume de café classé par la Bourse internationale de Londres des contrats à terme et des options (LIFFE) comme inférieur aux normes optimales de la Résolution numéro 420 en 2007 s'est élevé à 1,72 million de sacs, en augmentation de plus de 6% par rapport à 2006 et en baisse de plus de 7% par rapport à 2005. Sur ce total de 1,72 million de sacs, près de 1,14 million de sacs provenaient du Viet Nam. Près de 82% du café classé par l'*Inter Continental Exchange* (ICE) ont été acceptés en 2007, par rapport à 80% en 2006. Comme indiqué dans le rapport, les retards dans l'introduction des nouvelles normes de qualité au Viet Nam semblent contribuer à l'importance du volume de café rejeté par la LIFFE. Lorsque les nouvelles normes seront pleinement en vigueur, on estime que ce volume baissera progressivement. Le Chef des opérations a ajouté qu'il n'y avait rien de nouveau à signaler depuis la dernière réunion en matière d'harmonisation de la Résolution numéro 420 avec la table ISO des défauts du café vert.

32. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir qu'il était décevant que le nombre de pays appliquant la Résolution n'ait pas progressé depuis le dernier rapport, les deux tiers seulement des exportations étant couverts par le PAQ, et que le volume de café sur lequel aucune information n'était disponible ait augmenté.

33. Le Comité a pris note de ces renseignements ainsi que du rapport de situation sur le PAQ figurant dans le document EB-3947/08.

**Point 6 : Questions phytosanitaires**

34. Le Chef des opérations a déclaré que le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) s'était réuni du 31 mars au 4 avril 2008 et avait examiné un document de travail révisé sur l'ochratoxine A (OTA) dans le café, y compris un projet de code de pratiques (basé sur les Directives de la FAO pour la prévention de la formation de moisissures dans le café). Il a décidé de soumettre une nouvelle proposition de code de pratiques pour la prévention et la réduction de la contamination du café par l'OTA qui sera examinée par la Commission du Codex Alimentarius à sa 31<sup>e</sup> session en juillet 2008. Un groupe de travail électronique, piloté par le Brésil, préparera un projet de code qui sera distribué par le Codex avant la fin 2008.

35. Le CCCF a également examiné un projet de code de pratiques pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments portant essentiellement sur les aliments produits à partir des pommes de terre et des céréales, en raison de leur importance en termes d'exposition à l'acrylamide d'origine alimentaire. Il a décidé de transmettre le projet de code de pratiques à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à l'étape 5. Le projet de code comprend une section limitée sur le café qui souligne qu'il n'existe actuellement aucune mesure commerciale de réduction de la teneur du café en acrylamide, que des études ont montré que l'acrylamide n'était pas stable à longue échéance dans le café en poudre en boîtes hermétiques, et que des travaux sont en cours pour identifier les mécanismes qui pourraient servir, à l'avenir, à réduire la teneur en acrylamide.

36. En ce qui concerne les pesticides, le Chef des opérations a déclaré que la CE avait publié les annexes II, III et IV au Règlement (CE) 396/2005, fixant les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les aliments. Les annexes II et III contiennent des références au café en grains et entreront en vigueur le 1 septembre 2008. Elles sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/JOHtml.do?uri=OJ:L:2008:058:som:fr:html>.

Le Comité a pris note de ce rapport.

**Point 7 : Questions financières et administratives**

**Point 7.1 : Rapport du Comité des finances**



37. Le Président du Comité des finances, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni le 21 mai 2008<sup>3</sup> et avait reconduit son mandat de Président pour l'année caféière 2007/08. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 30 avril 2008 (document WP-Finance 56/08) qui était déclaré satisfaisant. Il a également examiné le document EB-3940/07 Rev. 1 dans lequel figurent les comptes administratifs de l'Organisation pour 2006/07 et le rapport du vérificateur, et il a recommandé d'approuver ce document.

38. Le Comité a examiné le projet de budget administratif pour 2008/09. Sur la base de dépenses totales s'élevant à 2 910 000 livres sterling (en augmentation de 1,5% par rapport à 2007/08) et de recettes de sources extérieures estimées à £240 000, la contribution par voix serait de £1 335, soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2007/08. Le projet de budget a bénéficié du soutien général et sera revu de nouveau par le Secrétariat à la lumière d'une évolution possible des recettes escomptées et des dépenses. Un budget de produits sera également établi pour identifier tous les centres de coûts de l'OIC. Un budget révisé sera envoyé aux Membres en août et examiné par le Comité des finances à sa prochaine réunion le 22 septembre 2008, avant d'être soumis au Comité exécutif et au Conseil pour approbation.

39. Le Comité a pris note de ce rapport. Sur la recommandation du Comité des finances, le Comité exécutif a décidé de soumettre les comptes administratifs de l'Organisation pour 2006/07 et le rapport du vérificateur (document EB-3940/07 Rev. 1) au Conseil pour approbation.

**Point 7.2 : Paiement des arriérés**

40. Le Président du Comité des finances a déclaré que le Comité avait examiné la situation des arriérés de contributions. L'Ouganda a payé la totalité de ses arriérés et respecte le calendrier de paiement de sa cotisation pour 2007/08. L'Ouganda est donc en avance par rapport à ses obligations en vertu de la Résolution numéro 429. Les arriérés du Nicaragua ont été versés conformément à l'échéancier figurant dans le document WP-Finance 55/08, avec toutefois un léger déficit en ce qui concerne la cotisation pour 2007/08. Eu égard aux efforts déployés par ce pays pour régler ses arriérés de contributions, le Comité des finances a recommandé de préparer un projet de résolution portant rétablissement des droits de vote du Nicaragua, pour soumission au Conseil.

41. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, plusieurs versements ont été reçus mais ce pays est en retard par rapport à l'échéancier fixé dans la Résolution numéro 430. Le représentant de ce pays a indiqué que l'objectif était de rattraper le retard accumulé avant la fin de l'année. Le Comité des finances a apprécié les efforts déployés mais a considéré qu'ils étaient insuffisants pour que les droits de vote de la République démocratique du Congo soient rétablis au stade actuel. Le Comité a également noté que le Malawi avait réglé la totalité de ses arriérés ; toutefois, il n'a toujours pas payé sa cotisation pour 2007/08. La situation de ces deux pays sera examinée de nouveau en septembre 2008.

---

<sup>3</sup> Le rapport de la réunion du Comité des finances a été diffusé ultérieurement sous la cote WP-Finance 57/08.

42. Enfin, le Comité des finances a examiné une demande du Liberia, qui a confirmé son intention d'adhérer de nouveau à l'OIC et a demandé que ses arriérés de contributions soient effacés, eu égard au conflit qui a ravagé ce pays pendant près de vingt ans. Le Comité a décidé que l'effacement des arriérés créerait un précédent fâcheux et a noté que d'autres instances internationales avaient tirées des conclusions similaires.

43. Le Comité a pris note de ce rapport et a noté que l'Office du café de la République démocratique du Congo avait été rétabli et serait désormais chargé des paiements à l'OIC, et que le Zimbabwe avait payé ses arriérés et sa cotisation pour 2007/08. Le Comité exécutif a remercié le Malawi, le Nicaragua, l'Ouganda et le Zimbabwe des efforts qu'ils ont déployés pour s'acquitter de leurs arriérés et a noté qu'un projet de Résolution portant rétablissement des droits de vote du Nicaragua serait soumis au Conseil.

**Point 7.3 :                   Autres questions financières et administratives**

44. Le Président du Comité des finances a déclaré que le Comité avait décidé de reporter à sa prochaine réunion l'examen du projet de mandat du Comité des finances et de l'administration (document WP-Council 170/08) et des propositions de révision des Statuts et du Règlement financiers de l'OIC (document WP-Council 172/08). Il a été suggéré d'incorporer dans ce dernier document le chapitre Finances du Règlement de l'Organisation. Le Comité des finances a considéré que cette suggestion méritait d'être étudiée.

45. Le Comité a pris note de ces renseignements.

**Point 8 :                    Questions diverses**

46. Le Comité a noté qu'aucune question n'a été soulevée sous ce point.

**Point 9 :                   Prochaine réunion**

47. Le Comité a noté que sa prochaine réunion se tiendrait au siège de l'OIC à Londres, pendant la session du Conseil qui doit se tenir entre le 22 et le 26 septembre 2008.